



ASSOCIATION NOTRE VILLAGE

La commune de :
 (Nom et code postal)

Représentée par son Maire :

E-mail : Site internet :

Nombre d'habitants* :

*population totale recensée par l'INSEE, mise à jour annuellement.

- Décide d'adhérer à NOTRE VILLAGE** en tant que membre actif.
- S'engage** à verser sa **cotisation annuelle** à **NOTRE VILLAGE** sur la base fixée à l'unanimité par l'Assemblée Générale avec un minimum de **15.24 €** :
 - 0.70 € par habitant par an (par commune jusqu'à 4000 habitants)
 - 2875 € par an (de 4001 à 5000 habitants)
 - 3105 € par an (de 5001 à 10 000 habitants)
 - 3220 € par an (au-delà de 10 000 habitants)



LABELLISATION « NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR »

- Décide d'adhérer à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir » et s'engage à régler une prestation « Agenda 2030 local » :**

<input type="radio"/> 2300 € (de 0 à 500 habitants)	<input type="radio"/> 7475 € (de 2501 à 3000 habitants)
<input type="radio"/> 2875 € (de 501 à 750 habitants)	<input type="radio"/> 8625 € (de 3001 à 4000 habitants)
<input type="radio"/> 3450 € (de 751 à 1000 habitants)	<input type="radio"/> 9200 € (de 4001 à 5000 habitants)
<input type="radio"/> 4025 € (de 1001 à 1500 habitants)	<input type="radio"/> 10 350 € (de 5001 à 8000 habitants)
<input type="radio"/> 5175 € (de 1501 à 2000 habitants)	<input type="radio"/> 11 500 € (de 8001 à 10 000 habitants)
<input type="radio"/> 6325 € (de 2001 à 2500 habitants)	<input type="radio"/> Sur devis pour les communes de plus de 10 000 habitants

IMPORTANT : L'adhésion à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'avenir » ne peut se faire sans que la commune adhère à l'Association Notre Village.

A le

Signature

Dès réception du présent bulletin d'adhésion, Notre Village vous adressera une facture.